Evolution de l’occupation du sol dans les zones de coteaux

Description

Les coteaux calcaires accueillent une mosaïque de pelouses calcicoles, d’ourlets, de prairies, de fourrés et de bois. Ces espaces sont rares et le Parc couvre plus des trois quarts des coteaux calcaires de la Région Nord-Pas de Calais. Les pelouses calcicoles constituent l’habitat naturel dont l’enjeu est le plus fort. Ces végétations occupent plusieurs centaines d’hectares du Cap Blanc Nez aux coteaux de la vallée de l’Aa en passant par la cuesta Boulonnais et la boutonnière du Pays de Licques.

part de chaque catégorie de l’occupation du sol dans les zones humides

Contexte / Analyse

L’occupation du sol des coteaux est un indicateur clé de l’évolution de la protection de ces milieux rares et fragiles. L’enjeu repose sur la restauration d’un réseau de sites de pelouses sur l’ensemble du linéaire de coteaux calcaires, notamment sur les coteaux du fond de la boutonnière du Boulonnais. La trame est constituée de sites majeurs et sites secondaires de protection et de gestion ; elle est renforcée par des espaces relais, des jachères, les prairies et le

bocage limitrophes. On considère que 50% des pelouses calcicoles sont aujourd’hui protégées et gérées.

Limites d’interprétation

Résultats

Source : Occupation du sol PNRCMO 2015

Sans objet
Fréquence de mise à jour :

(années)

Fiche mise à jour le : 4 décembre 2017

Evolution de l’occupation du sol dans les zones de bocage à haute fonctionnalité écologique

Description

On considère ici l’évolution des grandes catégories de l’occupation du sol telles que définies dans la nomenclature SIGALE : territoires artificialisés (comprenant les zones urbanisées, les zones industrielles ou commerciales, les mines, décharges et chantiers et les espaces verts artificialisés), territoires agricoles (comprenant les terres arables, les cultures permanentes, les prairies et les zones agricoles hétérogènes), forêts et milieux semi-naturels (comprenant les forêts, les milieux à végétation arbustive et les espaces ouverts sans ou avec peu de végétation) et surfaces en eau (comprenant les zones humides intérieures et les eaux continentales).

Les espaces bocagers à haute fonctionnalité écologique sont des espaces, parfois urbanisé, caractérisé par une infrastructure écologique constitué d’un ensemble de haies-prairies et comprenant des sites de biodiversité de haute valeur patrimoniale à préserver. Ces espaces nécessitent une attention particulière en terme de suivi du patrimoine naturel et de l’aménagement du territoire. la fonctionnalité du

maillage bocager est à étudier en premier lieu pour développer des mesures de confortement.

La délimitation des espaces bocagers à haute fonctionnalité écologique a été étudiée sur le croisement de deux données : la densité de linéaire de haies par hectare et la densité de prairies en 2005.

Contexte / Analyse

Le bocage se caractérise par 3 éléments : les prairies, les haies et les mares. Même si beaucoup de prairies présentent un appauvrissement de la biodiversité (du fait des modes intensifs d’exploitation) ; certaines prairies conservent ou retrouvent des caractères patrimoniaux remarquables. La somme des prairies associées au réseau de haies constituent un espace relais primordial pour la faune et la flore au sein de la trame verte et bleue.

Résultats

Source : Occupation du sol PNRCMO 2015

Sans objet
Fréquence de mise à jour :

(années)

Fiche mise à jour le : 4 décembre 2017

Nombre d’opérations de restauration de milieux humides

Description

Cet indicateur prend en compte le nombre et les surfaces d’opérations de restauration réalisées en complexe de zone humide, dans les cours d’eau et dans les prairies humides qui contribuent à favoriser le caractère humide de la zone.

Somme des opérations et des surfaces de restauration de milieux humides sur l’ensemble du territoire.

Contexte / Analyse

Les zones humides du territoire du Parc font l’objet de suivis et d’analyses pour définir les possibilités et intérêts de restauration pour favoriser l’expression des cortèges faunistiques et floristiques typiques des zones humides. Les opérations de restauration concernent des surfaces en site publics ou privés et consistent à réaliser des étrépages, débroussaillages, aménagements hydrauliques doux et aménagements pour le public. Elles sont réalisées par le Parc, ses partenaires gestionnaires d’espaces naturels (EDEN62, CEN, EPF), les usagers (Fédération de pêche du Nord et du Pas-de-Calais) et les partenaires gestionnaires de l’eau et des milieux aquatiques sur les sous-bassins du territoire du Parc (Symsageb, Symvahem, SMage AA, SAGE du Delta Aa). Ces opérations sont financées par des fonds européens ou par l’Agence de l’Eau.

Limites d’interprétation

Nous n’indiquons ici que le nombre et les surfaces de zones humides restaurées par le Parc ; les sites indiqués ne reprennent pas ici les contrats natura 2000 faisant l’objet de

travaux en zone humide.

Résultats

En 2012, une zone humide a été restaurée par le Parc pour 1,2 ha (Nielles les Bléquin)

En 2013, trois zones humides supplémentaires ont été restaurées par le Parc pour 14 ha (Clerques, Carly, Rinxent)

En 2014, trois zones humides supplémentaires ont fait l'objet d'une restauration représentant 82 ha

En 2015, trois zones humides supplémentaires ont fait l'objet d'une restauration représentant 82 ha

En 2016, ce sont 5 sites qui ont fait l'objet de travaux de restauration sur plus de 100 Ha (les travaux ont concerné une partie de ces sites) :

- Mine d'Or (ZH0254) 103 ha
- Ferme de Honvault (ZH0255) 8 ha
- Terrain communal de Licques (ZH0256) 0.6 ha
- Le Marly (ZH0257) 14 ha.
- Clerques : 2 ha

En 2017/2018, les travaux portent sur :

- la poursuite des travaux sur La Mine d'or (103 ha),
- les travaux sur l'estuaire du Wimereux (2 ha),
- la plaine d'Houlouve (18,3 ha),
- Le Marly à Ambleteuse (11ha),
- Quesques (3 ha),
- Clairmarais (0.82 ha et 1,5 ha),
- Clerques (2 ha)

Sans objet
Fréquence de mise à jour :

(années)

Fiche mise à jour le : 4 décembre 2017

Evolution de l’occupation du sol dans les zones de marais

Description

On considère ici l’évolution des grandes catégories de l’occupation du sol telles que définies dans la nomenclature ARCHdistinguant les territoires artificialisés, les terres agricoles, les espaces boisés, les espaces de landes, pelouses, pâtures et fauches et les milieux humides proprement dits : les habitats littoraux et halophiles, les milieux aquatiques continentaux et les prairies humides et roselières. Les zones humides considérées sont les complexes de zones humides tels que définis dans le plan de Parc. Leurs périmètres reprennent ceux des Wateringues du marais Audomarois, le marais de Guînes, de Tardinghen, de la basse vallée de la Slack

part de chaque catégorie de l’occupation du sol dans les zones humides

Contexte / Analyse

Les milieux aquatiques et les zones humides concentrent sur de faibles surfaces la majorité des espèces patrimoniales du

territoire. Les pratiques qui y sont réalisées (occupation du sol) peuvent ou favoriser leur expression ou les détruire ; les interventions en zones humides sont règlementées par le DCE et la Loi sur l'eau de 1992 et suivies par la Police de l'Eau.
L'enjeu est fort en zone de marais et sur le réseau des milieux humides et aquatiques, en dehors des espaces déjà protégés. Le Plan de Parc identifie les principaux complexes de zones humides sur le territoire, c'est sur cette base que s'établit le calcul mais il existe également d'autres zones humides sur le territoire.

Résultats

Source : ARCH Conseil Général Nord-Pas de Calais

Sans objet
Fréquence de mise à jour :

(années)

Fiche mise à jour le : 4 décembre 2017